Listen to this article

Apparemment, nombre de coutumes juives rattachées au mariage furent arrangées par Dieu de manière à typifier des choses liées au mariage de l'Eglise avec Christ. La jeune fille juive était fiancée, à celui qui devait devenir son mari, par son père ou par un remplaçant de celui-ci. Son père formulait expressément les conditions du mariage entre elle et son futur époux. Quand ces conditions étaient signées, elle était considérée comme «mariée ». Le fiancé venait la chercher un an environ plus tard pour faire d'elle son épouse et l'installer chez lui comme cohéritière. St. Paul applique cette coutume à l'Eglise, en nous disant que nous avons été «fiancée » à un époux, qui est Christ, notre Bien-aimé, notre Seigneur. Christ est parti pour nous préparer une place et revenir ensuite afin de nous prendre à Lui et nous rendre cohéritiers de Son Royaume. Alors, « l'Esprit et l'Epouse » diront « Viens… et que celui qui veut prenne de l'Eau de la Vie, gratuitement.» En effet, la rivière de l'Eau de la Vie coulera alors pour toutes les familles de la terre.

Dans l'une de Ses paraboles, notre Seigneur fit mention d'un nouveau marié royal qui, alors qu'il amenait chez lui son épouse, s'attendait à ce que tous ses serviteurs fussent plus que jamais en état d'alerte pour le saluer et lui rendre l'honneur qui lui revenait; il s'attendait à ce qu'ils vouassent toute leur attention pour percevoir le premier bruit annonçant son approche et pour ouvrir immédiatement lorsqu'il frapperait à la porte. Notre Seigneur se servit de cette parabole pour montrer comment tous Ses, véritables disciples devraient veiller, afin de ne pas être, lors de Sa seconde venue, endormis ni surchargés par les soucis de cette vie pour pouvoir entendre les coups qu'Il frapperait à la porte, les témoignages des Saints Ecrits relatifs aux temps, aux saisons et à la manière de Sa Seconde Présence, lors de la moisson de cet âge. Nous nous rappelons cette précieuse promesse donnée à tous les disciples du Seigneur qui seraient trouvés ainsi éveillés et sur le qui-vive leur Seigneur deviendrait leur serviteur. Il les ferait asseoir à table pour les faire participer à un festin spirituel. Il se ceindrait comme fait un serviteur et leur

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 

servirait des portions de choix. Nous voyons s'accomplir cette parabole depuis plusieurs décennies. Les coups frappés « à la porte» sont entendus par l'un et l'autre des véritables serviteurs du Seigneur. Ceux qui sont éveillés ont entendu, ont discerné Sa présence, Sa parousia. Et tous ils ont reçu la bénédiction promise: le Maître est devenu leur serviteur. Les serviteurs sont assis à Sa table et copieusement nourris au moyen d'une riche nourriture spirituelle, telle qu'on en a jamais goûté de pareille auparavant et à laquelle les serviteurs ne s'attendaient pas.

La parabole de la robe de noces illustre un autre trait de vérité, d'un autre point de vue. La coutume voulait qu'aux mariages tous les invités, quand ils entraient dans la maison, reçussent une robe de noces. L'acceptation de cette robe signifiait que les invités s'en vêtiraient et la porteraient (Matth. 22: 1-3). La parabole montre que l'un des invités, représentant probablement une classe, ayant rejeté la robe qui lui a été fournie, fut chassé de la maison.

Interprétons cette parabole. Venir jusqu'à la porte, désirer entrer, impliquerait une conviction quant au mariage. La robe représenterait la justification; l'imputation de la justice de Christ indique que tous ceux qui voudraient être acceptés aux noces doivent paraître dans la justice imputée de Christ, et non dans leurs propres vêtements salis, les vêtements de l'imperfection et de l'injustice. Mais, à n'en pas douter, cette robe représentait quelque chose de plus que la justification pure et simple, sinon, pourquoi serait-elle appelée une « robe de noce »? Ces robes n'étaient pas destinées au public en général, mais seulement à ceux qui avaient été invités aux noces, qui avaient accepté l'invitation et qui voulaient entrer dans la maison suivant les termes et les conditions fixées par l'hôte. Nous voyons ainsi que Dieu ne fournit pas la justification au monde en général, ni aux croyants en général, mais simplement aux croyants qui acceptent les conditions et les termes attachés à l'arrangement relatif au souper du mariage.

Tous les croyants ont été invités au festin, pouvons-nous présumer; tous les invités ont été informés qu'une robe de noces leur a été préparée, mais seuls ceux qui acceptèrent l'invitation, vinrent effectivement au mariage, entrèrent par la porte dans la salle, reçurent véritablement la robe de noces. Cela signifierait que tous les croyants furent informés de la valeur du mérite du sacrifice de Christ; ils furent

informés que ce mérite suffisait pour couvrir tous leurs défauts et les rendre acceptables au festin du mariage si, abandonnant le péché, les affaires et les plaisirs qu'offre le monde, ils se rendaient au mariage comme invités. La promesse et l'offre de la robe de noces étaient une promesse de complète justification quant au péché et une pleine imputation des droits du Rétablissement, étant entendu que pour participer aux bénédictions célestes, tous les droits terrestres, les honneurs et les talents terrestres, devaient être abandonnés, ensevelis, pour pouvoir être reconnu comme Nouvelle Créature dans la robe reçue.

L'arrivée des invités jusqu'à la porte dans le désir d'entrer pour participer à la fête, représente notre acceptation de l'appel de Dieu et notre consentement à nous sacrifier, à être ensevelis comme vieilles créatures, afin d'apparaître comme Nouvelles Créatures dans la robe de noces. L'acceptation de la robe, et l'acte accompli pour s'en vêtir, symbolisaient donc non seulement le fait que l'individu s'était consacré jusqu'à la mort, mais que sa consécration avait été acceptée et que, dès lors, il était une Nouvelle Créature à qui le privilège était donné d'entrer dans la salle de noces et de participer à toutes les joies et à tous les privilèges offerts par la circonstance. Le point sur lequel nous désirons spécialement mettre l'accent ici est que la robe de noces, dans cette parabole, représente plus que la simple justification; elle représente, de plus, la sanctification ou consécration pour être mort avec Christ, pour souffrir avec Lui, pour être baptisé dans Sa mort, pour boire à Sa coupe. Ce n'est que par une telle consécration qu'il est possible d'avoir le droit d'être au grand banquet, soit comme membre de la classe de l'Epouse, soit comme compagnon, membre de la « Grande Multitude ».

Ayant maintenant clairement à l'esprit la signification de la robe de noces, quelle pensée suggérerait son rejet, l'action de la quitter ? Le rejet de la robe ne signifierait-il pas le rejet de la consécration jusqu'à la mort, de la consécration effectuée pour avoir part à sa coupe de souffrances, de la consécration pour souffrir avec Lui et être mort avec Lui ? Le fait n'est-il pas que tout ceci doit être inclus dans le symbole de la robe de noces ? Ne faut-il pas qu'elle représente tout le sacrifice auquel nous nous sommes engagés par alliance lorsque nous acceptâmes la justification sous la condition de sacrifier nos droits justifiés ? N'est-ce pas en tant que Nouvelles Créatures que nous possédons cette robe, et non en tant qu'êtres humains?

A coup sûr, la « robe de noces » peut être portée par ceux seuls qui, comme Nouvelles Créatures, ont encore des corps charnels dont elle recouvre les imperfections. Indubitablement, personne, si ce n'est les Nouvelles Créatures, n'a jamais porté cette robe de noces, et il est certain que personne ne devint jamais Nouvelle Créature autrement que par l'entière consécration des droits terrestres qui auraient pu être acquis dans le Rétablissement, autrement que par le sacrifice accompli suivant l'exemple montré en notre Seigneur. Ainsi donc, ôter la robe de noces ne signifierait pas simplement rejeter le mérite de notre Seigneur, notre Rédempteur, qui fournit le prix de notre rançon; cela impliquerait aussi, spécialement, la répudiation des termes et des conditions du sacrifice, en raison desquels nous avons obtenu cette robe. Ne paraîtrait-il pas, par conséquent, que la répudiation de la qualité de membre dans le Corps de Christ, la répudiation de notre participation à Sa coupe, et la répudiation de notre baptême en Sa mort, fussent symboliquement représentées par le rejet de la robe de noces?

La raison pour laquelle le désir de se soustraire de la communion aux souffrances de Christ pourrait gagner quelqu'un, semble difficile à comprendre. En vérité, heureux sommes-nous si notre fidélité et l'appréciation de notre privilège sont si grandes que nous ne pouvons comprendre l'attitude de ceux qui répudient leur voeu de souffrir avec Lui, d'être morts avec Lui, afin de participer aussi à Sa résurrection et vivre avec Lui, afin de régner aussi avec Lui.

W.T. 4525 — C.T.R. 1909

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 